



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Des 07 et 08 février 2023.

Le conseil d'administration s'est déroulé les 07 et 08 février 2023, à la Résidence Riché de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) sise au 20, avenue Marc Riché 83400 Hyères-Les-Palmiers.

Séance de travail du 07 février 2023 de 15h00 à 18h50 (Pause de 16h30 à 16h50).

1 - APPEL DES ADMINISTRATEURS.

Appel effectué par Monsieur Patrick Lamy, secrétaire général.

Administrateurs présents : (09)

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Norbert Dauba, Henry Dessaux, Patrick Lamy, Jean-Claude Maury, José Miguel Real, Christophe Raisonnier, Marc Satori, Jean-Paul Viry.

Administrateurs excusés et représentés : (03)

Monsieur André Michel (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude Maury) ;
Monsieur Roland Marcant (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre Beaulieu) ;
Madame Elisabeth Standaert (pouvoir donné à Christophe Raisonnier).

Invités : (03)

Monsieur Gérard Maupetit, rédacteur en chef de la revue ;
Monsieur Florian Machefer, directeur de la résidence ;
Monsieur Pascal Chrismant, président de l'union départementale des sections locales du Var.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL.

L'effectif des administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 12 sur 12, Monsieur José Miguel Real, président général, déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats qui s'en suivront.

Une minute de silence ouvre la séance en mémoire des militaires de nos Armées morts pour la France et de nos sociétaires décédés depuis le dernier conseil d'administration.

3 - MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL.

Par Monsieur José Miguel Real.

Notre conseil d'administration étant relativement dense, j'irai à l'essentiel. Je me permettrai d'intervenir au fur et à mesure de notre conseil d'administration si le besoin s'en fait sentir.

En janvier dernier je parlais de dérives de certains présidents n'appliquant pas les textes régissant notre association.

- Que penser des certaines sections payant leurs cotisations et les abonnements à la revue sur la caisse section et nous transmettant un document attestant le paiement par les sociétaires.
- Que penser, de certaines sections qui prennent 26 euros de cotisations alors que, c'est l'assemblée générale qui annuellement doit approuver cette augmentation après que le conseil d'administration est présenté cette augmentation.
- Que penser de certaines sections qui font des dons à d'autres associations ?
- Que penser des présidents ne donnant pas l'autorisation de signature des chèques au trésorier de leur section ?
- Que penser d'une section dissoute depuis des mois et qui refuse de renvoyer les moyens de paiement ? Un courrier d'huissier s'impose.

Heureusement ces dérives sont minoritaires et doivent être corrigés.

Le président général demande au trésorier général à ce que ces dérivés soient réglés dans le meilleur délais. Celui-ci demande également de lui fournir les noms sociétaires autorisés à signer les chèques dans les sections.

Enfin pour terminer il profite également de ce conseil d'administration pour nous transmettre quelques informations sur ses différentes rencontres et déplacements :

- le 5 janvier, vœux de l'UNC ;
- le 23 janvier, vœux de la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire ;
- le 25 janvier, vœux du CEMA ;
- le 27 janvier, cérémonie au monument aux morts, Mairie du 8ème arrondissement de Paris.

4 - INTERVENTION DU DIRECTEUR DE LA RESIDENCE.

De Monsieur Florian Machefer.

Point sur le taux d'occupation.

Nombre de résidents au 07/02/2023 : 60 permanents.

Excellent remplissage (compte tenu des 5 chambres en travaux) et de bon augure pour la fin des travaux sachant qu'il reste 6 chambres de libres et que nous sommes en contact avec de futurs résidents. (Première liste d'attente)

Point sur les travaux.

Actuellement nous terminons 5 chambres en travaux qui seront livrées mi-février.

Il restera alors 3 chambres à démolir et à rénover.

Les communs sont quasiment terminés, restera l'office bas à terminer, poser les plinthes des communs

Aux beaux jours nous reprendrons les façades extérieures (peintures) et les jardins (terre).

Pour avoir une façade sud plus harmonieuse.

La fin des travaux est prévue fin mars.

Point sur le financement des travaux

Il faudra être très vigilant aux documents pour le déblocage des fonds comme évoqué lors du dernier CA. Il faudra notifier la réception des travaux sur le prochain procès-verbal du conseil d'administration national, quitte à convoquer un CA exceptionnel pour valider les documents de réception des travaux à savoir :

- Attestation de fin de travaux par maître d'ouvrage et maître d'œuvre et ou PV de réception de travaux ;
- Etat récapitulatif original du coût des travaux daté et signé par la SNEMM + délibération du CA validant les nouveaux montants ;
- Etat récapitulatif des dépenses en équipement plus factures ;
- Plan de financement définitif daté et signé par la SNEMM + délibération du CA validant les nouveaux montants.

Les entreprises souhaitent être rémunérées à la fin des travaux.

J'ai par ailleurs validé en accord avec la Carsat le déblocage des fonds sans acquitter la totalité des factures. (ce qui aurait pu mettre en difficulté la trésorerie de la résidence).

Toiture aile ouest.

Les travaux nécessaires pour remettre en état les 210m² qui n'ont pas d'étanchéité sont évalués à 22k€.

Ceci est problématique étant donné l'état de la trésorerie de la résidence. (Qui doit déjà récupérer 30 k € d'avance sur travaux sur les fonds des financeurs).

Investissements cuisine.

Un problème sur un piano gaz en cuisine nécessitant un investissement pour son remplacement (Une solution moins coûteuse est à l'étude pour le remplacement).

Boucliers tarifaires.

Concernant le gaz : nous sommes toujours en attente de l'application du bouclier tarifaire malgré un nombre de relances incalculables chez le fournisseur TOTAL. Cette relation à sens unique pourrait durablement entamer notre partenariat avec TOTAL. Ce bouclier pourrait représenter environ 5 k€.

La mise en place d'un amortisseur tarifaire chez EDF, l'attestation est signée mais peu de visibilité à ce jour sur les montants pris en charge. Par ailleurs, la reconduite du nouveau contrat s'est faite sous les conditions du ministère des armées.

Nous sommes très attentifs aux contrats énergies qui peuvent mettre en danger l'équilibre économique.

Tension RH.

Nous avons actuellement une veilleuse de nuit en maladie. Ceci pose des problèmes d'organisation et de propreté.

Budget 2023.

Le Conseil Départemental du Var accordera environ 4.5% d'augmentation sur les tarifs 2022, loin des 15-20% de hausse sur l'alimentation et des 400-600% sur l'énergie.

Cette dualité pose un problème, car l'aide sociale ne peut pas augmenter sa prise en charge et une augmentation des tarifs pourrait faire fuir de futurs pensionnaires tout en démultipliant les possibles impayés.

Malgré des mesures prises comme la réduction des ETP, il est à envisager que 2023 soit une année de déficit et ce malgré un taux de remplissage qui sera bon et une maison rénovée. Il se pourrait qu'un déficit chronique s'installe si l'Etat ne fait rien pour réguler les tarifs de l'Energie et des matières premières.

Le président général soumet au vote d'annuler pour l'exercice 2022 le forfait annuel de 10 000 € de comptabilité réalisée au profit de la Résidence par la Cheffe comptable de la SNEMM.

Accord des membres du conseil d'administration national à l'unanimité.

Pause de 16h30 à 16h50.

5 - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL.

Par Monsieur Jean-Pierre Beaulieu.

Le trésorier remercie Monsieur le président général de lui donner la parole devant ce conseil d'administration. Il présente la situation des avoirs bancaires au 31 décembre 2022 avec un comparatif par rapport aux deux dernières années.

		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022
S G	Compte courant	12 967,00 €		9 281,56 €		20 187,25 €
	Compte sur Livret	360 847,00 €		324 142,80 €		210 019,06 €
	Compte Pupilles	17 306,00 €		21 406,09 €		8 044,59 €
	Compte Revues	47 970,00 €		70 015,60 €		71 834,07 €
	Compte Blessés	17 341,00 €		17 718,79 €		22 164,38 €
	Compte Travaux du siège	38 600,00 €		36 034,54 €		34 009,72 €
	Compte Travaux de la Résidence	1 530,00 €		46 514,46 €		18 475,96 €
C I C	Compte courant	54 230,00 €		32 686,20 €		59 910,33 €
	Compte sur Livret	78 098,00 €		234 935,25 €		275 234,58 €
LBP	Compte courant	134 774,00 €		132 495,91 €		136 627,20 €
Total		763 663,00 €		925 231,20 €		856 507,14 €

5.1 - PRESENTATION du BUDGET 2022.

Le budget provisoire 2022 du Siège a été arrêté et saisi par le service de la comptabilité au 02 février 2023. C'est le tableau de bord du trésorier général que je vous présente.

BUDGET 2022 PROVISoire au 02 février 2023

	PRODUITS	BP 2022	CA du 07 et 08 février 2023
	Entraide	49 150 €	68 404,95 €
75411000	<i>Dons Sections</i>	15 000 €	21 872,79 € (*)
75411100	<i>Dons Isolés</i>	4 000 €	
75411200	<i>Dons sur revue</i>	50 €	24,16 €
75411300	<i>Dons Sections S/cotisation ou Vente</i>	100 €	6 815,89 €
75411400	<i>Dons pour Blessés des Armées</i>	5 000 €	7 459,00 €
75411500	<i>Dons pupilles orphelins des structures</i>	25 000 €	31 933,11 €
77810000	<i>Dons Sinistrés</i>	0 €	300,00 €
	Communication	145 000 €	138 417,39 €
70610000	<i>Publicité Journal</i>	10 000 €	11 730,00 €
70715000	<i>Ventes 170^{ème} anniversaire (1852 - 2022)</i>	10 000 €	
70715000	<i>Ventes ROLL UP SNEMM</i>		3 168,00 €
70762000	<i>Ventes prestiges 170 ans</i>		7 728,00 €
70630000	<i>Abonnement Revue</i>	70 000 €	67 002,00 €
70710000	<i>Vente Papeterie Sections</i>	500 €	645,00 €
70720000	<i>Ventes Médailles Boutique</i>	10 000 €	11 849,14 €
70760000	<i>Ventes Prestiges</i>	12 000 €	11 422,40 €
70761000	<i>Ventes Médailles Récompenses</i>	8 000 €	12 880,00 €
70772000	<i>Ventes Album « EPOPEE MED MILITAIRE »</i>	3 500 €	24 080,00 €
70889000	<i>Ventes calendriers</i>	6 000 €	4 375,00 €
70970000	<i>Rabais Remises Ristourne Accordés sur Ventes</i>	0 €	-16 462,15 €
74060000	<i>Subvention à la Presse</i>	15 000 €	
	Recettes générales	636 000 €	589 970,26 €
70884000	<i>Loyer Bienfaisance</i>	4 900 €	4 779,99 €
75610000	<i>Cotisations Exercice N</i>	500 000 €	460 189,52 €
75611000	<i>Cotisations Antérieures</i>	10 000 €	
75432000	<i>Legs et Donations</i>	0 €	
75413000	<i>Abandon Traitement MED</i>	110 000 €	123 502,75 €
79100000	<i>Transfert Charges d'Exploitation Comptabilité</i>	10 000 €	385,60 €
79110000	<i>Avantages en nature</i>	1 100 €	1 112,40 €
	Recettes Diverses Fonctionnement du Siège	1 370 €	5 547,24 €
70850000	<i>Frais Expédition Colissimo Boutique</i>	1 000 €	1 833,70 €
70884300	<i>Badges facturés</i>	100 €	18,00 €
75800000	<i>Produits Divers de gestion courante</i>	20 €	207,37 €
76800000	<i>Autres Produits Financiers</i>	250 €	1 177,27 €
76880000	<i>Ecart de Conversion</i>	0 €	

77200000	Produits Exceptionnels sur Exercice Antérieur	0 €	2 310,90 €
77700000	Subvention Investissement Virée sur Résultat	0 €	
77800000	Recettes spéciales	0 €	
78173000	Reprise provision sur stocks	0 €	
78750000	Reprises sur provisions pour risques et charges	0 €	
	FNAM (Maginot)	31 000 €	46 500,00 €
74110000	Allocation de la FNAM pour GR 113	31 000 €	31 000,00 €
	Subventions de secours pour sociétaires du GR 113		15 500,00 €
	TOTAL des PRODUITS	862 520 €	848 339,84 €

	CHARGES	BP 2022	CA du 07 et 08 février 2023
	Entraide	83 246 €	83 337,10 €
65710000	Allocation Pupilles, Primes pour Vacances et Noël	31 056 €	32 200,00 €
65730000	Allocation Vieux Sociétaires	8 000 €	7 650,00 €
65731000	Colis de Noël	20 000 €	14 487,10 €
65750000	Secours Divers	12 690 €	16 200,00 €
65760000	Bourses d'Etudes	8 000 €	12 800,00 €
67810000	Dons aux Sinistrés	3 500 €	
	Communication	130 050 €	142 019,41 €
60372000	Variation Stock Insignes & Médailles	1 000 €	- 8 969,20 €
60372100	Variation stock papeterie MM		-4 677,60 €
60373100	Variation Stock Album Médaille Militaire	650 €	4 537,60 €
60374000	Variation Stock Médailles Récompenses	1 400 €	50,40 €
60711000	Achats calendriers	1 000 €	1 143,60 €
60715000	Achats ROLL UP SNEMM		2 440,00 €
62480000	Transports Divers (Roll Up)	1 100 €	2 432,60 €
60720000	Achats Insignes & Médailles pour Boutique	7 000 €	15 927,03 €
60721000	Achats Insignes & Médailles pour Récompenses	8 000 €	9 270,29 €
60760000	Achats Produits Prestige pour Boutique	3 500 €	15 474,96 €
61852000	Frais 170^{me} anniversaire (1852-2022)	20 000 €	20 338,79 €
61110000	Revue Infographie - Impression et routage	50 000 €	44 351,86 €
61123000	AssoConnect Site internet	5 400 €	4 500,00 €
61150000	Frais postaux envoi Revues	30 000 €	29 187,96 €
62300000	Relations publiques	1 000 €	6 011,12 €
68170000	Dotation aux provisions Dépréciation des stocks	0 €	
	Rémunération personnel et charges sociales	305 560 €	300 169,83 €
62267000	Editeur Chèque Déjeuner	560 €	500,58 €
64100000	Rémunération du personnel	215 000 €	211 592,11 €
64112000	Prime médaille du travail		1 000,00 €
64120000	Provision Congés payés	0 €	1 817,41 €
64140000	Remboursement transport	2 500 €	2 967,06 €
64141000	Avantages en nature	1 100 €	1 220,80 €

64510000	URSSAF	50 000 €	47 205,33 €
64521000	Mutuelle	1 300 €	1 300,87 €
64530000	Prévoyance C TR.A	4 500 €	3 857,73 €
64531000	Complémentaire Retraite	16 000 €	13 254,12 €
64540000	ASSEDIC	9 000 €	8 938,17 €
64700000	Médecine du travail	600 €	630,00 €
64710000	Chèque Déjeuner/Valeur	5 000 €	4 756,00 €
64720000	Frais Médailles du travail		109,08 €
64850000	Charges sociales/ Congés Provision	0 €	1 020,57 €
	Impôts, Taxes, Versements assimilés	72 400 €	75 688,75 €
63110000	Taxes sur les salaires	12 000 €	13 887,00 €
63330000	Participation Employeur Formation Continue	1 800 €	2 688,45 €
63512000	Taxe Foncière	14 800 €	14 345,00 €
63515000	Taxe Habitation	17 800 €	16 172,00 €
63516000	Taxes Locales	1 000 €	807,67 €
63700000	TVA Non Récupérable	23 000 €	26 434,63 €
69500000	Impôts sur les bénéficiaires	2 000 €	1 354,00 €
	Frais bancaires et postaux	35 840 €	34 945,93 €
62610000	Frais postaux généraux	13 000 €	10 522,34 €
62610100	Frais postaux Récompenses	2 000 €	2 131,40 €
62610200	Frais postaux Chancellerie	200 €	30,78 €
62610300	Frais postaux Abandons Traitement	250 €	1 814,67 €
62610400	Frais postaux Entraide	40 €	
62630000	Frais Téléphone Fixe Internet	1 000 €	1 614,77 €
62632000	Frais Téléphone Administrateurs chefs de Service	1 300 €	573,34 €
62700000	Services bancaires du Siège	1 700 €	3 138,03 €
62720000	Frais bancaire Boutique	350 €	
62740000	Frais SOGECASHNET 01 (des structures)	16 000 €	15 120,60 €
	Frais des administrateurs et CAC	95 500 €	86 781,53 €
61850000	Frais colloques séminaires	120 €	
61851000	Frais des AG & Congrès	20 000 €	17 448,30 €
62200000	Honoraires Expert-Comptable (SOFILOR)	2 380 €	1 810,00 €
62212000	Honoraires Commissaire Aux Comptes	20 000 €	22 207,00 €
62220000	Honoraires Avocats & Huissiers	4 000 €	244,03 €
62221000	Honoraires Conseils et divers (RGPD)	7 000 €	6 000,00 €
62500000	Déplacements Missions réceptions	3 000 €	4 084,73 €
62500010	Déplacements Avocat & Expert-Comptable	5 000 €	308,64 €
62510000	Frais Déplacements Administrateurs	34 000 €	34 678,83 €
	Frais intérêt général	13 040 €	19 968,80 €
65770000	Opérations Intérêt général	6 500 €	17 032,80 €
65780000	INVICTUS GAMES	1 000 €	1 261,00 €
65785000	Dons aux Blessés des Armées	5 000 €	1 000,00 €
62820000	Cotisations Diverses Flamme Soldis Le Chevron	540 €	675,00 €

	Charges diverses Fonctionnement du Siège	105 384 €	103 921,16 €
60600000	<i>Achats Divers</i>	1 500 €	
60610000	<i>Eau, Gaz, Electricité Energie</i>	10 000 €	14 183,13 €
60630000	<i>Fournitures Entretien petit équipement</i>	2 500 €	2 338,29 €
60640000	<i>Imprimés Administratifs : Fournitures</i>	5 000 €	2 772,84 €
60660000	<i>Matériel informatique non Immobilisé</i>	500 €	
60710000	<i>Achat papeterie (carnets 24 pages)</i>		1 190,40 €
61122000	<i>Henley It</i>	16 500 €	16 500,00 €
61124000	<i>Sous Traitance ADVEN</i>	5 544 €	4 280,00 €
61130000	<i>Sous Traitance Gal autres</i>		635,75 €
61300000	<i>Location Pitney Bowes (machine à affranchir)</i>	900 €	915,63 €
61310000	<i>Location Matériel téléphonique Kertel</i>	2 460 €	2 479,80 €
61361000	<i>BNP PARIBAS Leasing Photocopieur Canon</i>	4 360 €	4 753,28 €
61551000	<i>Entretien Réparation logiciel ACD Comptable</i>	1 000 €	908,87 €
61560000	<i>Maintenance Messagerie Chaudière Extincteurs</i>	3 800 €	2 688,98 €
61600000	<i>Primes Assurances</i>	10 000 €	9 891,26 €
62320000	<i>Pourboire (Préposée La Poste)</i>	20 €	20,00 €
62241000	<i>Frais encaissement AssoConnect</i>		219,68 €
65310000	<i>Charges sur Legs ou Donation</i>		1 025,29 €
65800000	<i>Charges diverses Gestion courante</i>	1 000 €	3 781,55 €
65790000	<i>Quote-part Cotisations UD</i>	14 500 €	12 432,70 €
67160000	<i>Frais sur Legs</i>	800 €	
67200000	<i>Charges sur exercices antérieures</i>		36,25 €
67800000	<i>Charges exceptionnelles Diverses</i>	5 000 €	300,68 €
68110000	<i>Dotation Amortissement Immobilier Incorporels</i>	0 €	
68112000	<i>Dotation Amortissement Immobilier Corporels</i>	20 000 €	22 566,78 €
	FNAM (Maginot)	21 500 €	40 049,01 €
62810000	<i>Cotisation du GR113 pour la FNAM</i>	20 000 €	20 000,00 €
60721100	<i>Achat médailles FNAM</i>		331,28 €
61851100	<i>Frais congrès FNAM (87è AG)</i>		2 675,93 €
62500001	<i>Frais déplacements FNAMM</i>		165,80 €
67152000	<i>Subvention achats Drapeaux Sections</i>	1 500 €	1 876,00 €
	<i>Subventions reversées aux intéressés</i>		15 500,00 €
TOTAL des CHARGES		862 520 €	886 881,52 €

Résultat Provisoire 2022	0 €	-38 541,68 €
---------------------------------	------------	---------------------

(*) 19 605,34 € proviennent de fonds laissés en attente sur le code 5810 depuis plusieurs années après des fermetures de comptes laissés en déshérence sur des comptes bancaires de sections dissoutes.

5.2 - POINT des COTISATIONS à l'issue de l'exercice 2022.

Le montant total des cotisations enregistrées en comptabilité au 02 février 2023 est de **460 189,52 €**. Il est impossible au service de la trésorerie de vous détailler l'encaissement par catégorie. Pour cela, il faut vous reporter au fichier central Henley tenu par le service des effectifs. Depuis le dernier conseil d'administration en

décembre dernier, il nous manque toujours les mêmes versements de cotisation annuelle des structures suivantes :

0008	Château Thierry	Président, trésorière démissionnaires seul secrétaire
0197	Le Creusot	En cours de fusion avec SEC 0014
0260	Stenay	Plus de président ni de trésorier en cours de réorganisation avec UD 055
0295	Blaye	Contacté ne réponds pas
0597	Forbach	Attendre fusion ou dissolution
1163	Cayenne	Relancé plusieurs fois

5.3 - POINT sur le SIRET des STRUCTURES.

Ce point est statu quo. Difficultés à faire comprendre aux interlocuteurs notre fonctionnement d'établissements secondaires rattachés au Siège national pour qu'ils puissent garder l'identifiant SIREN attribué à la SNEMM. La nomenclature proposée, les cinq chiffres composant l'identifiant SIRET d'une structure étant le numéro de la section (par exemple : 342 006 491 **00081** [pour une section] ou 342 006 491 **10082** [pour une UD]) n'est pas possible. C'est un automate de l'INSEE qui attribue le SIRET. Si des sections ont demandé un identifiant SIRET il y a quelques années, maintenant il faut passer par un serveur informatique centralisé...

Le président général demande au trésorier général que le nécessaire soit fait, pour de rattacher les sections et UD de la SNEMM auprès de l'URSAF afin de les faire bénéficier d'un numéro de Siret en qualité d'établissement secondaire.

Certaines sections ne peuvent plus demander de subventions sans ce numéro de rattachement. Ce dossier doit aboutir dans le meilleur délai.

Clôture de la séance de travail du 07 février 2023 à 18h50.

Séance de travail du 08 février 2023 de 09h20 à 19h15.
(Pauses de 10h50 à 13h30, de 14h25 à 14h35 et de 15h55 à 16h00).

7 - APPEL DES ADMINISTRATEURS.

Appel effectué par Monsieur Patrick Lamy, secrétaire général.

Administrateurs présents : (09)

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Norbert Dauba, Henry Dessaux, Patrick Lamy, Jean-Claude Maury, José Miguel Real, Christophe Raisonnier, Marc Satori, Jean-Paul Viry.

Administrateurs excusés et représentés : (03)

Monsieur André Michel (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude Maury) ;
Monsieur Roland Marcant (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre Beaulieu) ;
Madame Elisabeth Standaert (pouvoir donné à Christophe Raisonnier.

Invités : (02)

Monsieur Gérard Maupetit, rédacteur en chef de la revue ;
Monsieur Pascal Chrismant, président de l'union départementale des sections locales du Var.

8 - OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL.

L'effectif des administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 12 sur 12, Monsieur José Miguel Real, président général, déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats qui s'en suivront.

9 - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL.

Par Monsieur Jean-Pierre Beaulieu.
Suite de l'intervention du 07/02/2023.

9.1 - POINT sur les LITIGES FINANCIERS de STRUCTURES.

- 5.41 - Section 1448 Canton de Sigeau : attente de réception du livre de compte original détenu par l'ex-président, (courrier à un avocat).
- 5.42 - Section 0008 Château Thierry : attente du reversement des carnets de chèques, (courrier à un huissier).
- 5.43 - Section 0197 Le Creusot et UD 71 : attente des archives comptables, (lettre RAR).
- 5.44 - Section 0507 Le Bouscat : attente de réception de la comptabilité,
- 5.45 - Section 0260 Stenay : plus de compte rendu de Gestion et de reversement de cotisations depuis deux ans,
- 5.46 - Section 1163 Cayenne : difficultés à recevoir les cotisations,
- 5.47 - Section 1765 Valdahon : passage en amicale,
- 5.48 - UD 051 Marne : attente de réception des carnets de chèques.

9.2 - PARTICIPATION du Siège de la SNEMM à des demandes de ses structures.

9.2.1 - Demande de subvention dans le cadre du devoir de mémoire UD 052.

Cette demande a été ajournée lors du dernier conseil d'administration et elle vous est à nouveau présentée.

Le président nous annonce que la dénomination de « membre du comité de la Flamme » sera désormais attribuée à l'UD 052 en lieu et place de la SEC 0330 de Chaumont en Bassigny. A ce titre ce sont les six sections qui organiseront à tour de rôle le ravivage de la Flamme avec des collégiens et des classes primaires. Une demande exceptionnelle supérieure à celle accordée à la section serait fortement appréciée.

Accord des membres du CA pour un montant de 400,00 € pour 1^{er} trimestre 2023.

9.2.2 - Demande de subvention dans le cadre du devoir de mémoire SEC 0360.

Le Président nous sollicite pour une subvention à titre exceptionnel de la sortie mémorielle à Paris le samedi 22 avril 2023 pour la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu. Cette sortie est organisée conjointement avec la section et la Mairie de Sens. Participeront des jeunes porte-drapeaux, des jeunes ambassadeurs citoyens des établissements scolaires.

Accord des membres du CA pour un montant de 150,00 €

9.2.3 - Demande de subvention pour une journée mémorielle SEC 0047.

Le Président nous sollicite pour une subvention dans le cadre du devoir de mémoire pour une sortie dans le Haut-Rhin au monument national du Hartmannswillerkopf.

Accord des membres du CA pour un montant de 200,00 €

9.2.4 - Demande de subvention pour le renouvellement du drapeau de la SEC 1834.

Le Président nous sollicite pour le changement du drapeau de sa section qui est usagé. L'ancien drapeau serait conservé dans le bureau du Maire de Carqueiranne après accord du conseil d'administration.

Il a contacté un fournisseur qui fait la publicité dans notre revue.

Accord des membres du CA pour un montant de 150,00 €

9.2.5 - Demande de renouvellement du drapeau de la SEC 0338 par l'UD 044.

Le Président de l'UD 044 se fait l'intermédiaire pour le changement du drapeau de la section 0338 de Saint Brévin / Saint Nazaire. Une demande par le président de section a été refusée par le conseil d'administration des 11 et 12 octobre 2022. Il y a deux drapeaux dans cette section qui sont présents respectivement dans chacune des communes. Il faut remplacer celui de la SEC 0338.

Il a contacté un fournisseur qui fait la publicité dans notre revue.

Accord des membres du CA pour un montant de 150,00 €

9.2.6 - Demande de subvention pour le rallye citoyen présentée par de l'UD 016.

Le Président de cette union départementale nous sollicite pour une subvention de 100,00 € comme chaque année, participation des Médailleurs militaires dans la tenue d'un stand avec les ordres nationaux lors de ce rallye citoyen organisé par le DMD.

Accord des membres du CA pour un montant de 100,00 €

9.2.7 - Demande d'aide de soutien pour équipe de blessés des Armées.

Une demande exceptionnelle est présentée par le secrétaire général au profit de la création d'une équipe au sein du comité sportif de l'ENSOA dans le cadre des blessés des Armées.

Pour compléter l'accord des membres du CA pour un montant de 1 000,00 €, un complément d'information est nécessaire.

9.3 - TRAVAUX du SIEGE.

Réfection et/ou réparation de la porte cochère.

Nous avons reçu quatre devis :

- Société Atelier Le BOUELLUC pour un devis de 31 273,84 TTC
Dépose des deux vantaux et travaux en atelier - remplacement provisoire de la porte cochère - pose des vantaux rénovés. Option : remplacement de la gâche électrique par un ventouse (968,00 € HT)
- Société Atelier Le BOUELLUC pour un devis de 9 306,42 €
Réfection sur place et mise en lasure deux couches.
- Société MDR Menuiserie Rénovation pour un devis de 11 077,00 € TTC
Réfection en profondeur des parties abimées et passage de deux couches de peinture V33.
- L'ESAT BERTHIER pour un devis de 1 261,44 € TTC
Travaux effectués par des personnes en situation d'handicap, encadrées et en cours d'insertion dans le monde du travail.
Réfection sur place et mise en lasure deux couches.

Décision des membres du conseil d'administration : ces quatre devis sont à nouveau reportés avec une présentation du cahier de charge qui sera adressé aux entreprises pour une étude comparative des devis.

9.4 - FUSIONS et DISSOLUTIONS.

- SEC 0197 avec SEC 0014 fusion OK (en attente comptabilité).
- SEC 0473 avec SEC 0502 fusion OK (attente de l'AGEx de la SEC 0502).
- SEC 0956 avec UD 014 fusion OK : **décision du CA : OUI.**
- SEC 0507 avec fusion : (en attente réception comptabilité).
- SEC 0747 dissolution OK (en attente).
- UD 071 dissolution (en attente comptabilité).

Pause de 10h50 à 13h30.

11h00 - Cérémonie des couleurs en présence des résidents.

13h30 - Reprise de la séance

10 - POINT DES LEGS.

Par Monsieur Henry Dessaux.

Legs Larrieu : (65 VIC EN BIGORRE) (Historique dans les C.R. des C.A. précédents)

Pas de changement significatif depuis le dernier conseil d'administration. Les acquéreurs sont en phase de signature pour une convention entre le syndicat des eaux, la mairie et eux. Une fois cette formalité accomplie il y a fort à penser que les choses devraient s'accélérer, c'est du moins notre souhait. (Réunion prévue les 24 et 28 février 2023 voir courrier).

Donation Barthazar : (66 SOREDE) (Historique dans les C.R. des C.A. précédents)

Après désignation et choix commun d'un notaire à STRASBOURG, les formalités sont lancées. Nous restons dans l'attente du souhait du notaire quant aux documents et actes à accomplir pour finaliser les premières signatures. Les démarches ont été faites et les trois parcelles mises à la vente figurent bien à ce jour comme étant la propriété de la SNEMM. A la veille de ce conseil d'administration, le notaire s'est désisté et nous repartons à zéro. Trois notaires ont été contactés, aucun d'eux n'est intéressé. Nous repartons à la recherche d'un notaire qui voudra bien prendre enfin ce dossier en compte.

Ancien Local de la 135^{ème} section de 26 Montélimar : (Historique dans les C.R. des C.A. précédents)

Ce bien est l'ancien siège social de la 135^{ème} section de MONTEILIMAR 26. Il ne s'agit pas d'un Legs au sens propre du terme, mais d'un bien immobilier appartenant à la SNEMM. Depuis le 03 janvier 2023, l'acte de vente a été signé. Ce dossier est donc à ce jour clôturer et entre dans les archives.

Legs Delage (86 POITIERS) : (Historique dans les C.R. des C.A. précédents)

Ce legs est composé d'un appartement dans un immeuble à Poitiers et des placements financiers actualisés.

Le conseil d'administration a accepté la notion de Legs universel au C.A. des 25 et 26 janvier 2022. Le bien paraît bien situé dans une zone agréable.

Rien n'évolue dans un sens comme dans l'autre et ce, du fait que nous restons tous dans l'attente de la dévolution du généalogiste. A suivre avec intérêt. Cela va prendre encore du temps, mais nous n'y pouvons absolument rien.

Legs Pierrette ROSSI (25 MONBELIARD) (Historique dans les C.R. des C.A. précédents).

Depuis le dernier conseil d'administration de décembre 2022, plusieurs investigations ont été conduites pour obtenir des renseignements tous azimuts sur cette succession que nous partageons avec une autre association.

Les démarches ont été porteuses et à ce jour comme l'atteste le courrier de l'étude en charge de la succession, la SNEMM ne pourra être que bénéficiaire. Il n'y a pas de passif lourd connu après démarches auprès des divers organismes en charge d'en connaître.

D'autres éléments ont été portés à notre connaissance qui méritent pour le moins plus amples explications avant de s'engager.

Je propose au président général de soumettre au conseil de surseoir à l'acceptation de ce Legs et de le soumettre au vote électronique en urgence si les nouveaux éléments à venir semblent porteurs.

Soumis au vote : Sera soumis au vote électronique en urgence.

Soumis au vote électronique, le conseil d'administration a accepté le Legs à l'unanimité.

Legs Renée ROCHARD Vve DENIS (35 PLEURTUIT) (Historique dans les C.R. des C.A. précédents)

Ce dossier évolue assez rapidement à présent et une première approche en a été faite. Sauf dire contraire, un préprojet a été établi et normalement la SNEMM devrait percevoir une somme supérieure à 47.000€ Nous restons dans l'attente d'une date pour finaliser la première signature, date qui sera fixée par l'étude en charge de la succession.

Legs Madame Huguette DUBOIS née CHEVALLIER 52 BOURMONT (Historique dans les C.R. des C.A. précédents).

Cette succession reste en l'état. Il est très difficile de pouvoir obtenir des renseignements complémentaires à ceux détenus jusqu'à ce jour.

Nous avons appris qu'une personne aurait été intéressée pour racheter la partie immobilière (petit pavillon et maison en ruine) mais malgré plusieurs relances, aucune suite n'a été donnée.

Le lieu d'implantation reste dans une zone rurale peu recherchée ce qui rend le bien difficile à vendre.

Même s'il y a quelques liquidités à priori, le ratio actif-passif n'étant pas finalisé il apparaît urgent de rester dans la prudence.

Ne pouvant reporter de conseil d'administration en conseil d'administration, je propose au président général de soumettre le refus d'acceptation de ce Legs car nous pourrions rapidement entrer dans des frais.

Soumis au vote : Décision du conseil d'administration : Legs non accepté à l'unanimité.

11 - POINT DE SITUATION DE L'ENTRAIDE.

De Madame Elisabeth Muzyk-Standaert - 06.33.28.45.75 entraide@snemm.fr.

Par Monsieur Patrick LAMY.

11.1 - CALENDRIER DES COMMISSIONS.

	Fin de réception	Date de début de commission
Dossiers d'aides ponctuelles	31/01/2023	26 janvier 2023
	28 avril 2023	2 mai 2023
	22 juin 2023	26 juin 2023
Dossiers Pupilles	10 avril 2023	17 avril 2023
Dossiers Bourses d'études	30 septembre 2023	En fonction des dates de CA du second semestre.
Dossiers Colis de Noël	17 octobre 2023	Présentation des commandes enregistrées fin octobre.

11.2 - Attributions d'aides ponctuelles.

5 dossiers ont été examinés.

Noms / Prénoms	Motif de la demande	Structures	Proposition Commission	Attributions Votées
M / M	Frais d'obsèques	SEC 047	Non à l'unanimité	
D / R	Frais d'EPHAD et aide à domicile	SEC 1585	Non à l'unanimité	
M / H	Entrée en EPHAD du couple	SEC 408	500 € à l'unanimité	
F / R	Frais en EPHAD	SEC 3000	500 € à la majorité	
L / M	Reconversion	SEC 323	400 € à la majorité	
			Total	1 400 €

Pause de 14h25 à 14h35.

12 - DOSSIERS DES CANDIDATURES.

Par Monsieur José Miguel REAL.

Les enveloppes renfermant les actes de candidatures sont ouvertes par le Président général en présence des administrateurs nationaux présents pour les fonctions suivantes :

- administrateur national, mandat 2023-2027 ;
- contrôleur aux comptes national, mandat 2023-2025.

Un tirage au sort de l'ordre de présentation des candidats (revue, site internet national, dossier du 88^e congrès national) est effectué en tenant compte des fonctions suivantes :

• **Candidatures à la fonction de contrôleur aux comptes national, Messieurs :**

- 1 - **DOLATABADI** Serge, membre titulaire, 13^e section de Versailles ;
- 2 - **VERGNAUD** Francis, vice-président et trésorier-adjoint de la 31^e section de Rochefort, membre titulaire ;
- 3 - **DROVAL** Alain, président de la 158^e section de Carpentras et vice-président de l'UD 84, membre titulaire ;
- 4 - **STEVENARD** Antonín, 720^e section d'Elbeuf et président de l'UD 76, membre titulaire, [président sortant de la commission](#) ;
- 5 - **ARRIBOT** André, 494^e section d'Orthez et président de l'UD 64, membre titulaire, [membre sortant de la commission](#).

• **Candidatures à la fonction d'administrateur national, Messieurs :**

- 1 - **DAUBA** Norbert, président de la 31^e section de Rochefort, membre titulaire, [administrateur national sortant en qualité de responsable des effectifs](#) ;
- 2 - **CHENEAU** Christophe, 3001^e section Interarmées, membre associé ;
- 3 - **COLOMBEL** Gilles, président de la 1770^e section de Carbonne, membre titulaire ;
- 4 - **REAL** José Miguel, 323^e section d'Haguenau et les Environs, membre titulaire, [administrateur national sortant en qualité de président général](#) ;
- 5 - **LAMY** Patrick, président de la 81^e section de Niort et les Environs, président de l'UD 79, membre titulaire, [administrateur national sortant en qualité de vice-président général et secrétaire général](#) ;
- 6 - **LENNE** Pascal, trésorier de la 66^e section de Béziers, membre titulaire, [membre sortant du comité de la revue « La Médaille Militaire »](#) ;
- 7 - **MAUPETIT** Gérard, président de la 92^e section de Commercy, vice-président de l'UD 55, membre titulaire, [rédacteur en chef sortant de la revue « La Médaille Militaire »](#) ;
- 8 - **LLORCA** Paul, 749^e section de Corneilles en Paris, membre titulaire.

13 - POINT DU SECRETAIRE GENERAL.

Par Monsieur Patrick LAMY.

13.1 - situation des PVs.

Les assemblées générales ordinaires des structures ont commencé et les premiers procès-verbaux succincts remontent au siège national.

Je remercie les sections dont le document est signé par le président, le secrétaire et un membre de la section. Je vous rappelle que le président de la section n'est pas le délégué élu national ou départemental, c'est un autre sociétaire qui doit être élu lors de votre AG. Le président est délégué de droit.

L'élection d'un ou de vérificateurs aux comptes est incontournable, le contrôle annuel est strictement obligatoire. Je souligne que la fonction de trésorier et de vérificateur aux comptes ne sont pas compatibles. Il en est de même pour le président pour qui ne peut assurer la fonction de trésorier ou de vérificateur aux comptes.

Vos coordonnées téléphoniques et courriel sont indispensables pour chacun, élu dans une fonction au bureau local, de vérificateur et de délégué.

Pour terminer ce volet de rappel, le procès-verbal succinct est le document présenté à la Préfecture de Paris. Il certifie votre bilan annuel et les sociétaires en fonction. Il doit être lisible et les périodicités des mandats actualisées pour les deux années futures.

13.2 - les changements dans les structures.

Le secrétaire général assisté du secrétariat général a la mission première de vous accompagner pour les modalités d'une fusion, d'une dissolution ou simplement pour élire un comité local, un bureau local et toutes les questions liées à nos statuts et du règlement intérieur.

Le changement d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier ou du secrétaire est du ressort du comité local. Il suffit d'une réunion du comité local et d'organiser une élection à bulletin secret.

Si le candidat se présente à une fonction du bureau local, il doit être élu au comité local par les sociétaires lors de votre assemblée générale ordinaire à bulletin secret.

Une assemblée générale extraordinaire est réservée conformément à l'article 16 du règlement intérieur dont l'objet de la convocation est soit une fusion, soit une dissolution. L'assemblée générale extraordinaire traitant de la dissolution devra se tenir impérativement en présence d'un membre du bureau national et d'au moins un administrateur national.

Chacun engagé dans une fonction de présidence peut la quitter sans justifier ses raisons, mais il a le devoir en liaison avec le secrétaire général de prendre en considération la suite donnée pour les sociétaires.

La fonction de vice-président est très importante dans ces circonstances. En cas d'empêchement, le premier vice-président le remplace avec les mêmes pouvoirs. L'article R19.7.2 définit la fonction.

Voilà en quelques lignes, les manquements provoquant la déshérence d'une structure. N'hésitez pas à nous contacter.

13.3 - Les nouveaux présidents.

Une lettre de fonction sera adressée aux nouveaux présidents de 2023.

Monsieur Thierry BALADA -FONTRODONA, président de la 372^e section de Château-Gontier depuis le 01/02/2023.

Monsieur Jean-Emile CERUTTI, président de la 549^e section Le Russey, depuis le 01/01/2023.

Conformément à la décision du conseil d'administration national du PV du CA des 11 et 12 mai 2021, le diplôme d'honneur de la médaille de bronze associative sera attribué.

13.4 - Dépendances (fusion à l'UDSLMM).

956^e section locale de la Médaille militaire de Isigny-sur-Mer (14342), avec l'union départementale des sections locales du Calvados (14). Le drapeau est pris en compte par l'UDSLMM 14.

Approbation du conseil d'administration national à l'unanimité.

13.5 - Récompenses.

13.51 - Attribution de Diplômes d'honneur de la médaille d'or.

A la demande du Président général, le conseil d'administration national décerne les diplômes d'honneur de la médaille d'or. **Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.**

Noms/Prénoms	Structures	Observations
M. LALLEMAND Jacques	886 ^e section	Trésorier de la SEC 886 depuis 2011 et trésorier de l'UD 79 de 2012 à 2018. Vérificateur aux comptes de l'UD 79 depuis 2018
M. LOCATELLI Pierre	1338 ^e section	Président la SEC 1338 depuis 1985
M. CASTELNAUD Jean	957 ^e section	Président de la SEC 957 Diplôme d'honneur vermeil en 2015

10. 3 - Attribution de diplômes d'honneur et de médailles associatives.

Conformément à la décision du conseil d'administration national du PV du CA des 11 et 12 mai 2021.

Diplôme d'honneur de la Médaille de vermeil.

Noms/Prénoms	Structures	Fonctions depuis
M. NURDIN Claude	SEC 1619	Président de la SEC 1619 avant 2011
M. ROUMOVIC Jean-Pierre	SEC 022	Président de la SEC 022 avant 2011
M. JOLAS Michel	SEC 356	Président de la SEC 356 avant 2011
M. BEUF Claude	SEC 356	Vice-président de la SEC 356 et trésorier honoraire
Mme JOLAS Michelle	SEC 356	Vice-présidente des dames d'entraide avant 2011

Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

Diplôme d'honneur de la Médaille d'argent.

Noms/Prénoms	Structures	Fonctions depuis
M. FOUR Alfred	SEC 1136	Ancien président de la SEC 1136

Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

Diplôme d'honneur de la Médaille de bronze.

Noms/Prénoms	Structures	Fonctions depuis
M. TENNEREL Joseph	SEC 595	Président de la SEC 595
M. BRIE Alain	SEC 796	Président de la SEC 796
M. BALADA -FONTRODONA Thierry	SEC 372	Président de la SEC 372
M. CERUTTI Jean-Emile	SEC 549	Président de la SEC 549
M. DUQUESNNE André	SEC 1846	Vice-président de la SEC 1846
M. LEVESQUE André	SEC 1846	Secrétaire de la SEC 1846
M. PAQUETTE Réjean	SEC 1846	Porte-drapeau de la SEC 1846

Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

Pause de 15h55 à 16h00.

14 - INTERVENTION DU CHANCELIER.

Par Monsieur Jean-Claude Maury.

Le rapport d'activités depuis décembre 2022.

14.1 - Les dossiers transmis au ministère des Armées : 25.

14.2 - Les dossiers en attente d'être transmis au ministère des Armées : 0

14.3 - Les dossiers en attente de compléments d'informations total : 14

- Pour un grade au titre de la Légion d'honneur : **2**
Cela concerne les sections : 142 - 340.
- Pour la concession de la Médaille militaire : **4**
Cela concerne les sections : 139 - ~~323~~ - 908 - 1770.
- Pour un grade au titre de l'ordre national du Mérite : **8**
Sont concernées les sections : 119 - 137 - 179 - 394 - 423 - 1211 - 1408 - 1577.

14.4 - Les dossiers en cours d'instruction : 11

Cela concerne les sections : 39 - 51 - 66 - 272 - 409 - 426 - 569 - 1211 - 1577 - 1582 - 1648.

14.5 - Remarques.

Les dossiers « en cours » ont été renouvelés auprès du ministère des Armées le 02/01/2023.

15 - INTERVENTION DU CHARGE DES RECOMPENSES / ABANDONS DE TRAITEMENT / MISE EN VALEUR DES ARCHIVES.

Par Monsieur Jean-Claude Maury.

15.1 - Bilan des récompenses.

Depuis le 1^{er} décembre et jusqu'au 31 janvier 2023.

Au nom du Bureau national 472 diplômes ont été accordés, la répartition à titre d'information est la suivante : 126 diplômes d'honneur, 131 diplômes de la médaille de bronze, 143 diplômes de la médaille d'argent, 62 diplômes de la médaille de Vermeil.

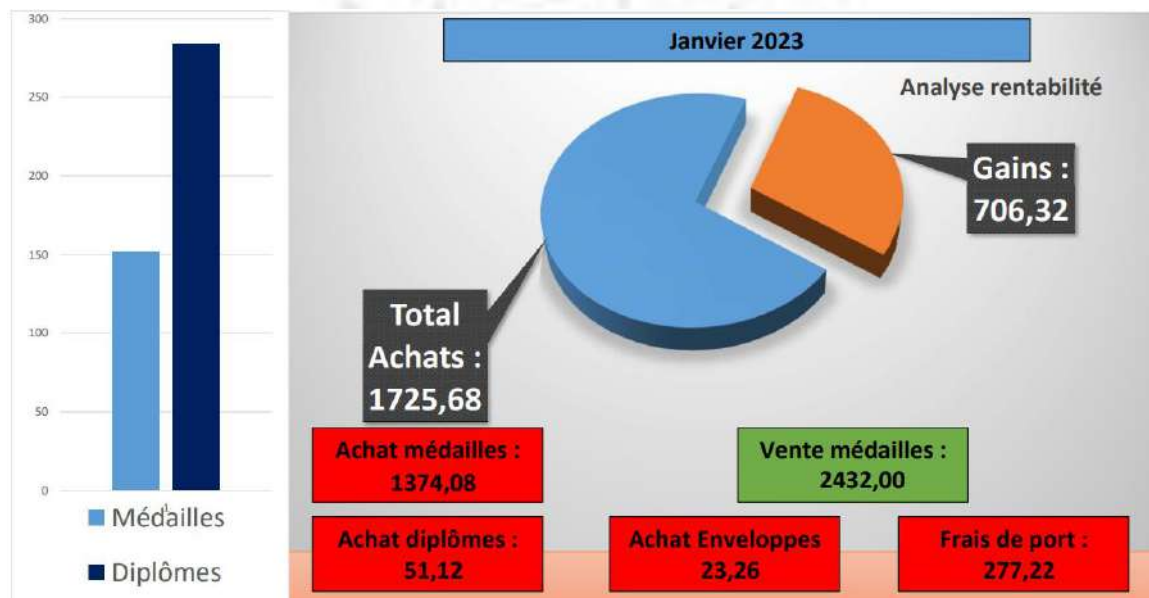
Diplômes de : + 25 ans = 160 et de : 50 de + 50 ans

Diplômes de porte-drapeau = 65.

Au nom du Conseil d'Administration 10 diplômes de la médaille d'Or.

Soit un total de 757 diplômes.

15.2 - Analyse du 4^e trimestre 2022.



15.3 - Les abandons de traitement au profit de la SNEMM pour le 1^{er} Trimestre 2023.

153 essentiellement du décret de novembre 2022 et quelques retardataires des années 2021-2020.

15.4 - La valorisation des archives.

1 section a été traitée.

15.5 - Diplômes d'honneur de la médaille d'or.

A la demande des présidents de structure, le conseil d'administration national décerne les **diplômes d'honneur de la médaille d'or**. **Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.**

Noms/Prénoms	Structures	Observations
M. BAUDUIN Roger	670 ^e section	Centenaire en 2023
Mme SOBANSKI Agnès	650 ^e section	Centenaire en 2023 - Grande Résistante et Déportée
M. LE BRANCHU Roger	626 ^e section	Centenaire en 2022
M. MARTINEZ René	006 ^e section	Centenaire en 2023
M. LAQUIERE Emmanuel	1834 ^e section	Centenaire en 2022
M. DUCONGE Emile	119 ^e section	Président honoraire de la 1450 - 1134 et 217
M. LECOURT Roland	1585 ^e section	Ancien président de la 1585
M. MATHIEU Pierre	408 ^e section	Médaille Militaire en 1960 Membre du comité depuis 1964
M. GROSSET Jean	395 ^e section	Médaille militaire 1967 Adhérent depuis 1968
M. MARSAIS Robert	886 ^e section	Vice-président et secrétaire depuis 2006 Délégué national et départemental Concepteur du site internet Secrétaire de l'UD 79 de 2012 à 2018.

Le conseil d'administration national n'a pas retenu les demandes dont les sociétaires n'ont jamais été récompensés ou non récompensés du niveau vermeil.

M. MAGINOT André	423 ^e section	Récompensé diplôme d'honneur vermeil le 06/02/2022
M. DELOFFRE Serge	1622 ^e section	Récompensé diplôme d'honneur vermeil le 10/11/2019
M. THEBAULT Michel	1622 ^e section	Récompensé diplôme d'honneur vermeil le 10/11/2019

16- POINT SUR LES EFFECTIFS.

Par Monsieur Norbert DAUBA.

SERVICE DES EFFECTIFS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

EFFECTIFS	
AFFILIES	34 255

REPARTITION PAR CATEGORIES	
Membres Titulaires	22 607
Membres Associés	3 873
Dames d'Entraide	7 772
Membres d'Honneur	3

MOUVEMENTS			
Adhésions	Décès	Démissions	Radiations
1532	1659	412	1184
	Total des pertes : 3255		
Bilan : - 1723			

REPARTITION PAR CATEGORIES DES NOUVEAUX ADHERENTS	
Membres Titulaires	681
Membres Associés	456
Dames d'Entraide	395

VIE DES UNITES			
UD Actives :	78	Sections actives :	590

SERVICE DES EFFECTIFS BILAN AU 04 FEVRIER 2023

EFFECTIFS	
AFFILIES	34 268

REPARTITION PAR CATEGORIES	
Membres Titulaires	22 560
Membres Associés	3926
Dames d'Entraide	7779
Membres d'Honneur	3

MOUVEMENTS			
Adhésions	Décès	Démissions	Radiations
552	211	99	76
	Total des pertes : 386		
Bilan : 168			

REPARTITION PAR CATEGORIES DES NOUVEAUX ADHERENTS	
Membres Titulaires	273
Membres Associés	148
Dames d'Entraide	131

VIE DES UNITES			
UD Actives :	78	Sections actives :	590

16.1 - Rappel.

L'adresse électronique du service des effectifs est : responsable.effectifs@snemm.fr

Ne pas oublier le "s" de effectifs, sinon le message se perd.

16.2 - Remarques importantes.

1- les abonnements à la revue 2023 sont à retourner au siège social **avant le 31 mars 2023**. Ils couvrent la période allant du 01 avril 2023 au 31 mars 2024. Les abonnés recevront les revues de juin, septembre et décembre 2023 et plus la revue de mars 2024.

2 - Avant l'envoi du bulletin d'adhésion au service des effectifs, il faut vérifier la lisibilité de toutes les cases. Cela évitera un nombre important de rappels aux structures et une perte de temps dans la saisie.

3 - Les changements d'adresse doivent faire l'objet d'une fiche de renseignements administratifs « FRA » plus lisible et qui est validée par le président de la structure.

4 - Les changements de catégorie sont à signaler par la structure au service des effectifs ; Pour exemple, une dame d'entraide qui devient « dame d'entraide, veuve de membre titulaire ». La revue gratuite lui sera envoyée.

17 - POINT SUR LA REVUE.

Par Monsieur Gérard MAUPETIT.

L'année 2022 a amené son lot d'encouragements, mais aussi de désagréments ...

Nous sommes deux à travailler tous les jours sur la création de chaque revue et ce n'est pas une mince affaire avec les contraintes que nous avons. Nous espérons pour 2023, la continuité de notre action dans le domaine de la création.

17.1 - Points particuliers.

1 - la page 13 de la revue 597.

Dans le mot de la rédaction du numéro 598 « un mea-culpa de cette maladresse sera écrit. Ce qui est regrettable surtout, c'est la virulence de certains sociétaires dans leur propos. Comme le dit Philippe Néricault, comédien, ministre, diplomate, auteur dramatique et académicien en 1723 : « **La critique est aisée et l'art est difficile** ». En conclusion, nous apprenons tous de nos erreurs et celle-ci nous amènera encore à être plus vigilant surtout lorsque nous abordons des sujets sensibles, comme la guerre d'Algérie.

2 - les statistiques sur les 4 revues de l'année 2022.

Nombre d'abonnements :	57 477
Nombre de revues :	61 906
Différence :	4429 revues gratuites en moyenne
Dépenses totales :	80 823, 69 € (Estimprim - Point 11 et La Poste)
Recette publicité de 8 sociétés	- 14 076,00 €
Coût total :	66 747, 69 €
Rentrée financière des abonnements :	85 000,00 € (1,50 par revue, soit 6 € l'abonnement)

3 - la publicité.

La publicité est un sujet important de la vie de notre revue. Il serait souhaitable qu'un administrateur national gère la publicité. Il aurait la charge de rechercher et de proposer aux sociétés la possibilité de mettre des encarts publicitaires dans la revue. De plus, il pourrait gérer les retours de la non-réception de la revue de certains adhérents.

4 - problèmes à venir pour la rédaction.

La difficulté d'appréciation pour la rédaction en respectant les règles de la commission paritaire 50/50.

La difficulté de trouver des articles d'intérêt général car ceux que nous recevons en général, c'est la vie interne. Seulement deux personnes en permanence pour la création (demande beaucoup d'énergie et de temps).

En conclusion.

La priorité pour l'année 2023 est bien sûr de continuer à satisfaire nos lecteurs en leur proposant des articles intéressants. Mais le plus important est de respecter les règles de publication et de nous mettre en conformité avec la commission paritaire pour qu'elle nous renouvelle le certificat d'inscription pour 5 ans en octobre 2023. Sinon, le certificat, attribué le 17 novembre 2022, n'aura plus aucune valeur et nous perdrons les avantages qui y sont liés en application de l'article 7 du décret du 20 novembre 1997.

18 - POINT DE SITUATION SITE INTERNET.

Par Monsieur Jean-Paul VIRY.

Vie des structures - siège communiqué - IN Memoriam - Connexion au site.

La vie des structures, 51 articles ont été mis en ligne depuis le dernier CA de décembre. Avec la tenue des AG il va y avoir une forte demande. Si la plupart des envois sont exploitables, certains doivent être revus par les expéditeurs. Textes et photos sont mélangés, parfois au format PDF quand il ne s'agit pas simplement d'une copie d'un article de journal. Les photos sont parfois morbides avec remise de médailles à des personnes en grande faiblesse pour ne pas dire plus. Il y a eu une quinzaine de demandes pour le siège communiqué et pour la rubrique In Memoriam. Dans ce domaine, les rédacteurs montrent souvent des photos de cercueils qui sont rejetées.

Un rappel doit être fait à ce sujet dans la prochaine revue.

Il y a toujours des réclamations pour la connexion au site. Les personnes concernées sont bien dans la communauté mais elles n'ont pas configuré leur compte à la réception des messages les y invitant. Il faut parfois palabrer pour les convaincre de faire le nécessaire. Si dans la majorité ça s'arrange, il y a des « récalcitrants » qui disent ne pas recevoir les mails actuellement il en a deux pour qui on ne peut rien faire malgré de longues conversations au téléphone.

Il va y avoir des changements après les AG 2023, il faudra remettre à jour la communauté concernant les personnes habilitées (présidents, secrétaires, trésoriers et délégués élus). Le webmaster devrait également être informé des décès ou des démissions des responsables des structures.

Il y a en effet actuellement 1827 inscrits et il ne faut pas atteindre 2000.

Statistiques : plus de 1800 visites en janvier 2023, c'est le plus gros score depuis plus d'un an.

Sur 10 000 pages vues, c'est la vie des structures qui est en tête avec plus de 4000 vues puis vient la boutique plus de 3000, le conseil d'administration plus de 2000, le siège communiqué est à 1600 ; le lien vers les sites des structures est dans le top 5 avec 1400 vues.

19 - POINT DU RGPD.

Par Monsieur Jean-Paul VIRY.

Un seul problème à signaler : un responsable de structure n'avait pas d'adresse mail, mais il souhaitait pouvoir se connecter. Il lui a été demandé d'autoriser formellement son inscription par écrit ce qu'il a fait.

20 - POINTS DIVERS.

La consultation de la revue « La Médaille Militaire » en ligne sur le site de la SNEMM réduit le nombre d'abonnements en version papier.

Le président général propose de retirer la mise en ligne sur le site internet.

Approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

Une convention d'hébergement pour les administrateurs nationaux en nuitée à Paris est en cours avec la Gendarmerie nationale.

Dans le cadre de la préparation du 88^e Congrès national, les administrateurs remettront les rapports et les synthèses des services au secrétaire général avant le 19 mai 2023.

21 - TOUR DE TABLE.

Un bureau national est programmé le 9 mai 2023.

Le conseil d'administration national est programmé les 10 et 11 mai 2023.

Un ravivage de la Flamme est programmé le 26 ou 27 juin 2023 pendant le Congrès national.

Le 88^e Congrès national se déroulera les 27 et 28 juin 2023 à l'Hôtel de ville de Levallois-Perret, 1 Place de la République, 92300 Levallois-Perret.

Un conseil d'administration national est à envisager les 04 et 05 juillet 2023.

22 - CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL.

Après un dernier tour de table, et avant de clore le conseil d'administration à 19h15, le président général remercie tous les administrateurs nationaux participants.

Secrétaire général

Administrateur national

Président général



Patrick LAMY



Christophe RAISONNIER



José Miguel REAL



SNEMM

Fondée en 1904 - Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité - JORF n° 17 mai 2022
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

Siège Social

36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS
Tel : 01 45 22 68 12 -
direction@sneem.fr - www.sneem.fr
Siret : 342 006 491 00019